



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

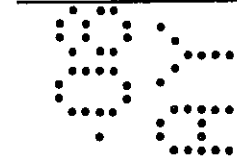
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; MM. VOISIN, Jacques VEUNAC, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mmes CASTEL, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. VEUNAC à M. BOROTRA ; M. VOISIN à M. CÉLAN.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.



O/J: N° 1 : ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 17 NOVEMBRE 2008.



Madame GIBAUD-GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2008.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 23 DEC. 2008

Affiché le 23 DEC. 2008



P/Le Président,

Le Conseiller délégué,

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 17 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la Communauté d'Agglomération à Bayonne, le lundi 17 novembre 2008 à 18 heures, sur convocation en date du 04 novembre 2008 affichée le 04 novembre 2008.

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. ESPILONDO (à partir du rapport n° 5), LABAYLE (à partir du rapport n° 5), BOROTRA, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC (à partir du rapport n° 7), LOZANO (à partir du rapport n° 7), Mme GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mmes LANNEVERE, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, MM. CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; M. PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. CAZAUX, Conseiller Suppléant.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; Mme JAURRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. LAFITE à Mme PRADIER ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur GRENET, Président. Il procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur GOUFFRANT est désigné Secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

REPLACEMENT DE MONSIEUR PATRICK LIENARD PAR MADAME MARISE DESTRUHAUT, POUR SIEGER EN QUALITE DE DELEGUEE SUPPLEANTE DE LA VILLE D'ANGLLET AU CONSEIL DE COMMUNAUTE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Monsieur GRENET souhaite la bienvenue à Madame Marise DESTRUHAUT. Le Conseil Communautaire procède à son installation en remplacement de Monsieur Patrick LIENARD, pour siéger en qualité de déléguée suppléante de la Ville d'Anglet au Conseil de Communauté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 03 OCTOBRE 2008.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2008.

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 03 ET 15 SEPTEMBRE ET 06 OCTOBRE 2008 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

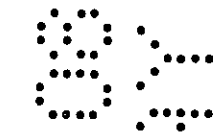
Rapporteur : Madame GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESSOURCESO/J N° 5 - RESSOURCES - FINANCES.DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

O/J N° 6 - RESSOURCES - FINANCES.DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

O/J N° 7 - RESSOURCES - FINANCES.DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

O/J N° 8 - RESSOURCES - FINANCES.DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Monsieur GRENET explique que les lots 1 et 4 de la Zone d'Aritxague sont commercialisés. Sur le lot n° 3 l'entreprise EIFFAGE édifie un immeuble. Sur le plus petit lot (n° 4) Monsieur DUBERNET DE BOSCH a rencontré des difficultés. En raison du désistement d'un partenaire il en recherche un autre pour finaliser cette opération.

Après les explications détaillées données par Monsieur BOROTRA, les rapports relatifs à la décision modificative n° 1 du Budget Principal, des Budgets Annexes du Centre de Formation d'Apprentis, du Service de l'Assainissement et des Zones d'Aménagement et le document financier annexé sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 9 - RESSOURCES - FINANCES.
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2008.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 10 - RESSOURCES - FINANCES.
ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

A propos de l'annulation des créances relatives à la redevance spéciale, Monsieur BOROTRA formule un commentaire concernant les commerçants. Ils comprennent mal l'obligation d'acquitter en application des dispositions législatives :

- la redevance pour enlèvement des ordures ménagères ;
- la redevance spéciale pour les déchets qu'ils sont obligés d'amener à des sociétés spécialisées.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 - RESSOURCES - FINANCES.
FONDS DE CONCOURS POUR LE FONCTIONNEMENT DES ARENES DE BAYONNE ET VOTE
DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT CORRESPONDANTE.

Rapport retiré de l'ordre du jour.

O/J N° 12 - RESSOURCES - FINANCES.
PARKING PUBLIC RUE DE PITCHOT A BIARRITZ - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Ce rapport relatif aux parkings et aux accès à la Halle d'Iraty a soulevé quelques interrogations. Leur financement a été prévu lors de l'élaboration du Budget Primitif et aucun crédit nouveau ne sera nécessaire. Un fonds de concours d'un million d'euros a été inscrit pour le parking ainsi que des crédits de voirie pour la réalisation des ronds points en relation directe avec la Halle.

Pour la réalisation du réseau d'assainissement, le rapport n° 32 proposera le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la C.A.B.A.B. à la Ville de Biarritz par convention de mandat. Cette disposition permettra de lancer un appel d'offres commun pour réaliser des économies sur l'ensemble des travaux.

En application des statuts, la voirie et le stationnement relèvent des compétences propres de la C.A.B.A.B.

Il ressort d'une étude réalisée sous la mandature de Monsieur LAMASSOURE qu'un terrain situé sur le territoire de la Commune de Biarritz était le plus adapté pour accueillir les salons et foires. Ces manifestations étaient antérieurement organisées sur le site disponible aux Allées Paulmy à Bayonne.

La Halle d'Iraty est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération, la compétence économique étant prévue dans ses statuts. Le financement de cet équipement, prévu au P.P.I., permettra d'élargir l'offre, en matière de foires et salons, de l'ensemble de l'agglomération et du sud de la Côte Basque.

Au lieu de s'en tenir à l'application stricte des statuts de la Communauté d'Agglomération, compétente pour la réalisation des parkings, la Ville de Biarritz considère normal de prendre la moitié du coût des travaux à sa charge, au titre des compétences partagées. En effet, si les parkings sont directement liés à l'utilisation de la Halle d'Iraty, ils serviront également d'aires de délestage pendant la saison estivale, pour les véhicules entrant dans la Ville.

Sur un investissement de 3 M€, la Ville et la C.A.B.A.B. prendront à leur charge chacune 1,5 M€.

Les 0,5 M€ affectés pour l'aménagement des ronds points s'expliquent par leur situation sur une voirie d'intérêt communautaire. Lors du vote du Budget Primitif, l'affectation de crédits similaires a été décidée pour aménager l'accès au site de Technocité à Bayonne et pour la Ville d'Anglet à Maignon.

Monsieur GRENET rappelle l'objectif du respect des enveloppes budgétaires affectées pour les projets financés par la C.A.B.A.B. Ainsi, les crédits afférents aux opérations de Montaury et de la Nive n'ont pas été dépassés. En application de cette règle, la Ville de Biarritz prendra à sa charge les surcoûts si le bilan financier de l'opération fait ressortir des dépassements de crédits.

Compte tenu du contexte actuel, Monsieur LEPINE a fait part de ses craintes, à propos de la réduction des manifestations organisées sur ce site. Suite à ces déclarations, Monsieur GRENET s'est demandé si l'équipement n'était pas surdimensionné par rapport aux besoins.

Il souhaite bien évidemment qu'il soit utile à l'agglomération et que Biarritz Tourisme, gestionnaire de l'équipement, équilibre son budget.

Monsieur BOROTRA rappelle que cette dernière opération du P.P.I. a été lancée il y a plus de deux ans.

Par suite d'un dépassement de l'enveloppe financière, les architectes ont dû refaire leurs projets pour respecter le montant des crédits prévus pour cette opération.

Pour une superficie d'exposition de 6 000 m², 750 places de parkings en haut et 200 places en bas seront aménagées. Le projet couvre une superficie totale de 8 000 m².

Les crédits inscrits au P.P.I. sont de 17,5 M€ pour un total de 5 M€ de subventions acquises et notamment grâce à la dernière décision émanant du F.E.D.E.R. d'allouer une subvention de 2 M€ pour cette opération.

En cas de dépassement de l'enveloppe financière prévue pour cette opération, Monsieur BOROTRA s'engage, au nom de la Ville de Biarritz à le prendre en charge.

La gestion sera assurée par l'E.P.I.C. Biarritz Tourisme. En cas de déficit, puisqu'il y a un lien entre l'E.P.I.C. et la Ville de Biarritz, elle le prendra à sa charge.

Monsieur GRENET souligne l'intérêt des parkings de dissuasion pour les bus et les navettes qui acheminent les gens vers le centre-ville. A son avis, les particuliers continueront à utiliser leur véhicule pour venir en centre-ville où par ailleurs des parkings souterrains ont été aménagés.

Monsieur BOROTRA exprime également ses doutes sur l'utilité réelle des parkings de dissuasion situés aussi loin du centre-ville. De toute manière, leur construction est indispensable puisque la Halle accueillera des milliers de personnes.

Le rapport et le projet de convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 13 - RESSOURCES - FINANCES.
PÔLES UNIVERSITAIRES DE LA NIVE ET DE MONTAURY - AVENANTS AUX CONVENTIONS FINANCIERES DU CONSEIL GENERAL.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Monsieur GRENET précise que ces deux avenants n'ont aucune incidence financière.

Il invite les membres de l'Assemblée à l'inauguration du Campus de la Nive programmée le 12 décembre à 15 heures.

Des visites guidées seront organisées par les étudiants du Campus à l'occasion des journées portes ouvertes prévues les deux samedis qui viennent.

Le rapport et les deux projets d'avenants pour les Pôles Universitaires de la Nive et de Montaury sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 14 - RESSOURCES - PERSONNEL.
MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS AU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 - RESSOURCES - PERSONNEL.
CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN EN AUTOMATISME ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Monsieur GRENET propose à ses collègues d'organiser, un samedi matin, une visite commentée d'une heure, des installations d'assainissement, à partir du Centre Technique d'Anglet.

Le personnel extrêmement compétent sera d'ailleurs très honoré de voir l'intérêt que manifestent les membres de l'Assemblée à leur travail. Certains élus ont déjà effectué une visite et ont d'ailleurs posé beaucoup de questions.

Il souligne l'intérêt de connaître le processus qui a conduit à la mise en œuvre du système d'assainissement actuel.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 16 - RESSOURCES - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS
SIGNATURE DES AVENANTS A LA CONVENTION QUINQUENNALE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport et les trois projets d'avenants à la convention quinquennale relative au fonctionnement du C.F.A. sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 17 - RESSOURCES - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.
ACCUEIL DES APPRENTIS AU RESTAURANT UNIVERSITAIRE DE LA NIVE A BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 18 - RESSOURCES - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE
L'HYGIENE ET DU NETTOYAGE INDUSTRIEL (L'I.N.H.N.I.)

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 19 - RESSOURCES - ECOLE SUPERIEURE D'ART.
ADHESION A L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INNOVATION.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 20 - RESSOURCES - ECOLE SUPERIEURE D'ART.
TARIF DE LA RESTAURATION.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

O/J N° 21 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.
TECHNOCITE - POLE AERONAUTIQUE BAYONNE ANGLET BIARRITZ. ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Compte tenu de sa situation géographique, Monsieur GRENET estime que le Pôle Aéronautique accueillera sans difficultés, et malgré la conjoncture actuelle, des entreprises liées à l'aéronautique et à la métallurgie. Si nécessaire, la zone sera ouverte à des activités diversifiées. A son avis, elle pourra fonctionner à moyen terme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

URBANISME

O/J N° 22 - URBANISME - COMMUNS.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - DELEGATION DE COMPETENCES POUR L'ATTRIBUTION
DES AIDES DE L'ETAT AU LOGEMENT ; DEMANDE DE PROROGATION D'UN AN PAR
AVENANT DE LA CONVENTION DE DELEGATION 2006-2008.

Rapporteur : Monsieur MILLET-BARBÉ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 23 - URBANISME - BAYONNE.
AVENUE DU CAPITAINE RESPLANDY - ACQUISITION DE LA PROPRIETE JEANPIERRE.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le premier tiers de la requalification de l'avenue du Capitaine Resplandy est terminé. Les travaux s'achèveront par l'aménagement de la portion la plus proche du pont autoroutier. L'élargissement de ce dernier tronçon nécessite des acquisitions foncières. A cet endroit, l'avenue est abritée par un muret de 40 centimètres de hauteur en bordure de l'Adour, ce qui présente un danger pour les usagers.

Le financement de cette opération lourde est pris en charge par la C.A.B.A.B., la Ville et le Conseil Général. Une convention avait été signée à cet égard il y a deux ans.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 24 - URBANISME - BAYONNE.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR
L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS « LES GALUPES »
16, ALLEES DES FONTAINES, POUR LE COMPTE DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE
BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport et le projet de convention de garantie d'emprunts sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 25 - URBANISME - COMMUNE D'ANGLET.
SITE UNIVERSITAIRE DE MONTAURY - CESSION A L'ETAT DE LA DEUXIEME TRANCHE.

Rapporteur : Monsieur ESPILONDO.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 26 - URBANISME - BIARRITZ.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA TROISIEME TRANCHE
DE 55 LOGEMENTS DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE 209 LOGEMENTS RUE DE
PETRICOT POUR LE COMPTE DE LA SO.GI.CO.BA.

Rapporteur : Monsieur ABEBERRY.

Le rapport et le projet de convention de garantie d'emprunt sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 27 - URBANISME - BIARRITZ.
SECTEUR MAYSONNABE - CESSION D'EMPRISE DE VOIE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE
BIARRITZ.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 28 - URBANISME - BIARRITZ.
COLLEGE FAL - TRANSFERT DU COLLEGE AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 29 - URBANISME - BIARRITZ.
LIAISON LA NEGRESSE-IRATY. ACQUISITIONS DE TERRAINS A MONSIEUR PALOU ET A LA
S.C.I. BIARRITZ IRATY.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES

O/J N° 30 - PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES.
REALISATION DE LA HALLE ECONOMIQUE MULTIFONCTIONNELLE D'IRATY - AVENANT N° 2
AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 07.103.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Monsieur BOROTRA précise que la signature de cet avenant de 150 000 M€ ne génère pas d'inscription budgétaire complémentaire et n'induit aucun dépassement de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération.

La gestion du chantier assurée par une entreprise espagnole pose problème. Un écart de 1,5 M€ a été constaté entre le coût des travaux proposé par cette entreprise et l'offre moins disante des entreprises françaises.

Il a été demandé à cette entreprise des prestations complémentaires et la fin du chantier est prévue pour le mois de décembre 2009.

Pour des questions de sécurité et de délai, il a été exigé :

- la mise en place d'une deuxième grue mobile ;
- de passerelles de travail en vue du respect des règles de sécurité ;
- l'exécution de travaux supplémentaires.

Le 03 octobre 2008, le Conseil a validé un avenant n° 1 de 226 988 € ; celui-ci donnera lieu à l'encaissement d'une recette d'un montant équivalent par la C.A.B.A.B. En effet, il a été signé pour compenser une erreur commise par le Bureau d'Etudes portant sur les quantités de béton et de ferrailles nécessaires à la construction des murs de soutènement. La Société TECHNIP a été mise en demeure de mettre en œuvre sa garantie. Son assurance intervient sous déduction d'une franchise par chantier de 250 000 €, mais l'entreprise assumera ses responsabilités.

Monsieur GRENET indique que le Conseil Général rencontre également des difficultés avec cette entreprise pour la construction du Pôle d'Archives.

Le rapport et le projet d'avenant n° 2 au marché passé avec la Société EGUZKIALDE sont adoptés à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

O/J N° 31 - ASSAINISSEMENT - COMMUNS.
PASSATION D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LA REHABILITATION PAR
L'INTERIEUR D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SUR LES TROIS VILLES.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 32 - ASSAINISSEMENT - BIARRITZ.
PARKING PUBLIC RUE DE PITCHOT - CONVENTION DE MANDAT AVEC LA MAIRIE DE BIARRITZ POUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

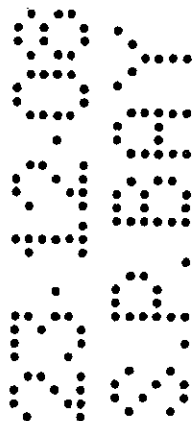
Le rapport et le projet de convention de mandat sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 33 - DECHETS MENAGERS.
AVENANT N° 3 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIETE OVIVE POUR LE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DE L'ANCIENNE DECHARGE DE BACHEFORES A BAYONNE.

Rapporteur : Madame GENTILI.

Le rapport et le projet d'avenant n° 3 au marché passé avec la Société OVIVE sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRENET remercie ses collègues et lève la séance à 19 heures 30.



Le Secrétaire de Séance,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

François GOUFFRANT